## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

# **SEANCE DU MARDI 26 JANVIER 2021**

# **COMPTE RENDU**

Date de convocation : 22 janvier 2021 Date d'affichage: 22 janvier 2021

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice:

15

Présents: 10

Procurations: 3

Votants: 13

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier, à 16 H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, à huis clos, sous la présidence de Madame Véronique HOULLIER, Maire.

Etaient présents: Yves BEAUVALLET, Stéphanie MUNEAUX, Thérèse GEVRESSE, ADJOINTS

Renée RENAULT, Marie-Annick GOUBILL, Evelyne GEFFROY, Thierry MAINGRE, Catherine LEGAL, Guillaume GOUSSEAU, Conseillers Municipaux.

Absents excusés: Olivier COSTES, Christophe BORGES, Sylvia WEIZMANN, Alexandre LAMORY, Maximilien DUPUIS

Procurations: Olivier COSTES pouvoir à Véronique HOULLIER

Christophe BORGES pouvoir à Stéphanie MUNEAUX

Alexandre LAMORY pouvoir à Marie-Annick GOUBILL

Secrétaire de séance : Evelyne GEFFROY

Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

# Le 18 janvier 2021

DECISION: DE SIGNER la convention de remplacement avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission de remplacement administratif, qui prendra effet au 1er mars 2021.

# Le 19 janvier 2021

DECISION: DE DESIGNER le Cabinet d'Avocats: SCP LONQUEUE-SAGALOVITSCH-EGLIE-RICHTERS et Associés 6, avenue de Villiers 75007 PARIS pour représenter et défendre la commune dans l'instance qui l'oppose à M. et Mme MIQUEL : contentieux urbanisme : recours déposé le 06 janvier 2021 devant le Tribunal Administratif de Versailles par Monsieur et Madame MIQUEL et tendant à obtenir l'annulation des arrêtés en date du 28 août 2020 et 23 octobre 2020 (modificatif) par lesquels le Maire des Alluets le Roi a accordé un permis de construire à M. LANDAIS 3 Rue des Bons Enfants.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2020.

#### **ORDRE DU JOUR:**

# LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

**DECIDE** d'émettre un avis FAVORABLE au projet de Pacte de gouvernance à intervenir entre la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise et ses communes membres et dont le principe d'élaboration a été approuvé par délibération du 17 juillet 2020 du Conseil communautaire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

ADOPTE la modification du tableau récapitulatif annexé à la délibération du Conseil Municipal du 24 novembre 2016 portant mise en place du REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS TERRITORIAUX - RIFSEEP-, pour prendre en considération les évolutions des effectifs et la situation des agents et PRECISE que le dispositif adopté par la délibération de novembre 2016 reste inchangé.

ACCEPTE de procéder au remboursement des frais engagés par Madame MUNEAUX, 2ème Adjoint, à savoir la somme de 120,30 €

**DIT** que la dépense sera imputée à l'article 60632 fourniture petits équipements du budget communal exercice 2021 (Madame MUNEAUX n'a pas pris part au vote)

Fait à LES ALLUETS LE ROI, le 27 janvier 2021

Îronique HOULLIER

**AFFICHAGE LE 27 JANVIER 2021**